

LA DÉFENSE DE VOS DROITS

L'accréditation de votre unité est détenue par un syndicat régional, le SPPECCQ-CSQ. En tant que membre d'un syndicat, **vous avez le droit et le devoir de participer à la vie syndicale**. Les droits que vous avez comme membre sont explicités dans les statuts et dans les règlements du SPPECCQ-CSQ, disponibles via le site web sppeccq.org.

Aux fins de l'application de la convention collective 2020-2023, le SPPECCQ-CSQ est **représenté dans l'unité par une personne déléguée syndicale**. Cette personne est habituellement soutenue par une délégation adjointe. Cette équipe a pour fonction de s'assurer du **respect des droits du personnel professionnel**, d'assister les membres dans les **situations de grief**, de distribuer la **documentation syndicale**, **d'enquêter sur les situations problématiques** en regard de la convention collective 2020-2023, de **participer aux rencontres paritaires** avec les représentants des centres de services scolaires ainsi que de **tenir les réunions d'information et de consultation** au besoin.

Divers comités paritaires, c'est-à-dire composés à parts égales de représentantes et représentants syndicaux et patronaux, œuvrent au sein de l'unité. **Le comité des relations de travail (CRT)** est un comité consultatif qui traite de toutes questions relatives aux relations de travail et de toute politique ayant une incidence sur les activités professionnelles (cc 2020-2023, clause 4-2.00).

Le comité de perfectionnement s'occupe des politiques, règles, budget et activités de perfectionnement. Le montant annuel alloué est de 368,00\$ par professionnel(le). Ce montant est ajusté au prorata pour le personnel régulier à temps partiel (cc 2020-2023, clauses 7-10.00 et suivantes).

Le syndicat dispose également d'une représentation régulière à des **comités traitant de questions liées aux classes d'adaptation scolaire**.

En vertu de la Loi de l'instruction publique, une représentante ou un représentant du personnel professionnel peut siéger au **conseil d'établissement** de chaque école et de chaque centre. Cette présence est très importante.